

3e Semi-Marathon des Thermes

Bourbonne-les-Bains

le 30 et 31 mai 2026



REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Dans le cadre de ses missions d'animations sportives, la Ville de Bourbonne-les-Bains organise annuellement le semi-marathon des Thermes, en co-organisation avec l'Agence d'Attractivité de Haute-Marne et en partenariat avec le club HM 52 RUN affilié à la FFA sous le n° 052 021 sous la responsabilité du président Mr SIKORA DAVID. Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation et de déroulement du semi-marathon et des courses jeunes organisées à l'occasion du « Semi-Marathon des Thermes », samedi 30 et dimanche 31 mai 2026. L'épreuve est soumise à la réglementation de la FFA et du Comité Départemental de Haute-Marne des Courses Hors Stade.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Le parcours non mesuré officiellement est entièrement situé dans le périmètre de la ville de Bourbonne-les-Bains. Il se compose de 3 boucles d'environ 10.5Km, 6Km, et 4.6 Km pour un total de 21,0975Km, en passant par les points remarquables : rue Georges Fréset, Parc animalier de la Bannière, rue du Parc animalier, avenue Lefroit Dupain, Rue d'Orfeuill, rue Amiral Pierre, Rue du four, Grande Rue, Place de la libération, avenue du Lieutenant Gouby, Rue du souvenir Français, Route de Vittel « Mezelle », Rue Source Maynard, Rue des Capucins, Avenue de Montmorency, Arboretum, Rue Maurice Constantin Weyer, Rue Valferdin, Parc du Château, Rue porte Gallon, Rue des Bains, Place des Bains, Rue Férat.

La ligne de départ a lieu en surplomb du Casino, à 400m de la ligne d'arrivée (prévoir 5 à 10 minutes pour vous y rendre). L'arrivée se situe Place des Bains.

Le sens de la course se fait selon le fléchage du parcours.

UN SEMI-MARATHON ECO-RESPONSABLE

Il y a 5 zones de ravitaillement sur le parcours dont un 5^e en fin de course.

Une révolution au Semi-Marathon des Thermes 2026, *fini les gobelets... préparez-vous à courir autrement (et à revoir ton ravito)* Une première dans notre beau département de la Haute-Marne à l'initiative de l'Agence d'Attractivité pour l'unique semi-marathon du département : Le semi-marathon des Thermes de Bourbonne-les-Bains sans gobelets. Et ce n'est pas un gadget écologique. C'est un tournant ! Chaque coureur se verra remettre lors

de sa prise de dossard un gobelet pliant, parce que courir responsable, c'est aussi ça, la performance. Pour notre station thermale au label « **Station Verte** », un symbole fort : on peut viser le chrono sans laisser de traces.

Chaque intersection est sécurisée par des barrières, renforcée par la présence d'un ou plusieurs signaleurs. Un arrêté de circulation stipule que les points stratégiques sont renforcés en nombre de signaleurs. Des cônes souples, des barrières et de la rubalise matérialisent la partie de la chaussée empruntée par les concurrents et les dirigeants tout au long du parcours. Un vélo ouvre la course, un autre vélo ferme la course.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Tout engagement est personnel et à ce titre, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout athlète majeur non licencié à la FFA (attention, la licence triathlon n'est plus acceptée) doit posséder le parcours de prévention santé (disponible sur le site de la Fédération d'Athlétisme). Les mineurs doivent présenter un questionnaire de Santé (sous l'autorité parentale) et une attestation parentale les autorisant à participer.

Le coureur s'engage à réaliser le parcours sur lequel il s'est inscrit.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

Les organisateurs, **les personnes prêtant leur concours à l'organisation et les participants** sont couverts par un contrat responsabilité civile souscrit auprès de la FFA. Les licenciés FFA et les fédérations sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence. Les non licenciés FFA sont couverts par une extension de garantie accident individuelle souscrite. L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement de running en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS



Les inscriptions doivent être faites **UNIQUEMENT** auprès de
Pour les licenciés FFA majeurs ou mineurs : à fournir obligatoirement le n° de la licence et le club.
Pour les non-licenciés majeurs : le questionnaire relatif à l'état de santé (PPS)
Pour les non-licenciés mineurs : le questionnaire relatif à l'état de santé et l'autorisation parentale sont obligatoires.
Un questionnaire de santé est obligatoire pour les courses enfants (400m)


Les Inscriptions sur place se feront uniquement **le samedi 30 mai de 18h à 19h30 place des Bains.**
Aucune inscription ne sera prise sur place le dimanche 31 mai.

- Spéciale clubs et entreprises :

A noter que toutes inscriptions simultanées de :

- 10 coureurs entraîneront une réduction de 10% sur le prix total (hors frais chrono pro)
- 20 coureurs : 20%
- 30 coureurs : 30%
- 40 coureurs : 40%

ARTICLE 6 : DROITS D'ENGAGEMENTS

- 19€ Individuel
- 32 € Formule duo (relais ou escadrille)
- 32 € Formule duo 100% féminin (relais ou escadrille)
- 45 € Formule trio (relais ou escadrille)
(inscription en ligne sur )



5€ supplémentaire à partir du 25 Avril 2026 (Par participant (hors enfants))
Dossard personnalisé jusqu'au 24 Avril 2026 Minuit
Fermeture des inscriptions web : Samedi 23 mai 2026



- 3 € pour le 400 m 2017 à 2019 EVEIL ATHLETIQUE
- 3 € pour les 1500 m 2013 à 2016 POUSSIN / BENJAMIN
- 3 € pour les 3 000m 2009 à 2012 MINIME / CADET
- **Les cadets 2009 A 2010** peuvent courir en relais ou escadrille sans excéder 15km le dimanche 31 mai

ARTICLE 7 : HORAIRES et DISTANCES

Samedi 30 mai 2026 Place des Bains

- Dès 16h : ouverture du village de course Place des Bains
- L'après-midi : courses enfants
 1. 17h15 : 400 m Course Eveil Athlétique
 2. 17h30 : 1500 m Course Poussins/Benjamins (CHONOMETREE)
 3. 18h00 : 3000m Course Minimes et Cadets (CHRONOMETREE) nouveauté **2026**
 4. Retrait des dossards du semi -marathon pour les coureurs à partir de 16h jusqu'à 19h30
 5. Inscription sur place de 18h jusqu' à 19 h30 pour le semi-marathon du dimanche 31 mai.

Dimanche 31 mai : départ 09h30 : Semi-Marathon des Thermes de Bourbonne-les-Bains 21 .0975Km avec barrière horaire (13h) à partir de 18 ans.

1. 7h30 : ouverture du village de course retrait des dossards place des Bains
2. 9h20 : fermeture des dossards
3. 9h30 : le grand départ du Semi-Marathon des Thermes

ARTICLE 8 : ORGANISATION DE LA COURSE

- Organisation de la course Duo **Relais et Escadrille par équipe de 2** : 2 boucles sont à réaliser par les 2 concurrents d'une distance d'environ 10.5 Km.
- **Relais** : le passage de relais se fait au moyen du dossard pucé lors de la première boucle de 10.5 km. Le relayeur 2 réalise les boucles 2 et 3 (soit environ 10.5Km). Il est vivement **conseillé d'avoir une ceinture porte dossard**.
- **Escadrille** : le 1^{er} coureur dispose du dossard et récupère son partenaire après 10,5Km en zone de relais puis tous deux partent ensemble effectuer la boucle 2 de 6Km et terminer par la boucle 3 de 4.6Km. À la différence du relais les coureurs qui choisissent l'escadrille finissent la course ensemble.
- **Organisation de la course Relais et Escadrille par équipe de 3** : 3 boucles sont à réaliser par les 3 concurrents d'une distance d'environ 10.5Km, 6Km et 4.6Km et les relais se font en zone de relai (identifié sur le plan) le passage de relais se fait au moyen du dossard pucé ; il est vivement **conseillé d'avoir une ceinture porte-dossard**.
- À la différence du relais, les coureurs qui choisissent l'escadrille finissent la course ensemble. (1^{er} coureur 21km, second coureur 10.5km, 3eme coureur 4.6km)

ARTICLE 9 : SECURITE

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)** afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Le poste de secours se compose d'une équipe de secouristes qui se déplace sur l'ensemble du parcours. Une liaison mobile permet de joindre secouristes, agent municipal et gendarmerie en cas de nécessité.

Des signaleurs seront présents sur les routes. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en précisant ses noms, prénom et adresse.

ARTICLE 11 : ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure, de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité des coureurs ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, les frais d'inscription sont restitués à 50% à chaque participant, mais aucune indemnité supplémentaire ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

- **Aucune annulation ne sera remboursée lors de l'inscription au Semi-Marathon des Thermes 2026**

ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires. .

Un équipage motorisé effectuera des prises de vues le long du parcours.

ARTICLE 13 : REMISE DES PRIX

- **Samedi 30 mai** : Récompense course enfants : Médailles distribuées à tous les coureurs lors du passage de la ligne d'arrivée.

Dimanche 31 mai : Récompenses Semi-Marathon des Thermes 2026

- Médailles distribuées à tous les coureurs lors du passage de la ligne d'arrivée.

Podium : 13h15 Place des Bains

- 3 premiers hommes solo, 3 premières femmes solo au Scratch
- 3 premiers relais (mixte ou pas) en duo et trio au Scratch
- 3 premières équipes en escadrille (mixte ou pas) en duo et trio, au Scratch
- 3 premières équipes duo 100% féminin en escadrille et relais. au Scratch
- 1 trophée challenge entreprise
- 1 trophée challenge association
- 3 derniers récompensés dans la catégorie solo

- **Challenge Association**

La possibilité de participer au Challenge Association qui récompensera l'association la plus représentée en nombre de participants, toutes catégories confondues. Chaque coureur devra lors de l'inscription

ajouter le nom de l'association pour identification et ainsi valider le nombre total de coureurs lors du comptage par l'organisateur.

- **Challenge Entreprise**

La possibilité de participer au Challenge Entreprise qui récompensera l'entreprise la plus représentée en nombre de participants, toutes catégories confondues. Chaque coureur devra lors de l'inscription ajouter le nom de l'entreprise pour identification et ainsi valider le nombre total de coureurs lors du comptage par l'organisateur.

- **Coureurs Mystère**

Démasquer le coureur mystère qui représente et incarne notre 3ème Semi-Marathon des Thermes 2026. Si tu le trouves au cœur du village de course ou lors de la course, notre coureur mystère te remettra le Pass Voyage. Lors du podium, à 13h, un voyage mystère te sera offert. Un indice, le coureur porte un détail incontournable de la Haute Marne sur son maillot, ses chaussures, chaussettes, tour de cou, casquette ou encore même peut être sur la peau... enfin bref, il sera visible le Jour J. Pour participer, il te faut absolument ton dossard coureur du Semi-Marathon des Thermes dans la catégorie Adulte. (Qu'importe la formule) Si le coureur mystère n'est pas démasqué avant 13h30, le voyage sera remis au tirage au sort lors du podium.

ARTICLE 14 : TIRAGE AU SORT DES LOTS :

Plusieurs gros lots sont à gagner. Une fois le numéro de dossard tiré au sort, le coureur vient s'identifier avec son dossard pour la remise de son lot sur le podium. Si le coureur n'est pas présent, lors de ce tirage au sort, un autre tirage de remplacement est réalisé.

ARTICLE 15 :

Toute inscription à ces courses induit l'acceptation du présent règlement et de toutes ses clauses.

La Team du semi



SEMI-MARATHON
DES THERMES